

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Refus d'attribution de numéros

- Luci-Audibert Ezia, Blvd des Provinces 43, F-69110 Sainte Foy-les-Lyon

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28